

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M2OP011
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020
Version	2022.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2023

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11 / 13i.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a.....	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b.....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d.....	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e.....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a.....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a.....	55
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 8v.....	57
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU .....	59
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 8v.....	60
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7.....	62
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le	

FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 9iv.....	63
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU .....	65
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 9iv66	
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7.....	68
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii .....	69
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU .....	71
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii .....	73
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7.....	75
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a.....	76
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b.....	78
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c.....	80
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	83
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 10.....	84
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 10 / OS19 .....	85
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12.....	86
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9.....	87
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS18.....	89
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	90
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	91
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	94
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	95
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	96
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU) .....	98
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>99</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>103</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>106</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>107</b>
Prêt Rebond Guyane.....	107
<i>Prêt Rebond Guyane.....</i>	<i>110</i>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>113</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>115</b>
10.1. Grands projets .....	115

10.2. Plans d'action communs.....	118
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>121</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	121
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	122
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	122
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	122
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	122
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>123</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	123
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	125
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>126</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>127</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	127
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	127
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	127
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	127
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	128
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	128
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>129</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>130</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>131</b>
<b>Documents.....</b>	<b>133</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>134</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Le PO FEDER-FSE 2014-2020 se décompose en 12 axes prioritaires – dont 3 sont dédiés à l'assistance technique – pour un financement total de 766 842 882 euros, dont 524 759 158 euros de FEDER-FSE.

L'enveloppe FEDER allouée a connu une augmentation de 32 386 548 euros, entérinée dans la neuvième version du programme (datant d'octobre 2022). Cette dernière modification a permis de continuer son adaptation aux règlement REACT-EU, relatifs aux ressources supplémentaires dédiées aux actions en faveur de la réparation des dommages causés par la crise sanitaire et d'une reprise durable de l'économie.

#### Programmation

Au 31 décembre 2022, 459 projets (hors assistance technique) sont sélectionnés pour un coût total éligible de 922 598 659 euros, dont 459 730 970 euros de FEDER-FSE (soit environ 91% de l'enveloppe européenne disponible).

164 opérations programmées sont portées par des entreprises guyanaises, pour un montant total prévisionnel d'investissements privés de 97 869 136 euros (qui viennent en contrepartie de 51 389 251 euros de FEDER).

En 2022, l'Objectif spécifique 3 (compétitivité des entreprises) de l'axe prioritaire 1 – Recherche, Innovation et développement économique – a, en effet, été particulièrement dynamique. Avec dix projets supplémentaires sélectionnés, 75 100 674 millions d'euros de FEDER sont désormais dédiés à la thématique, pour un coût total programmé de 285 965 166 euros.

Les données prévisionnelles de performance annoncent, au 31 décembre 2022, un potentiel de plus de 600 entreprises soutenues (directement ou indirectement) et plus de 500 emplois créés ou maintenus, en équivalent temps plein.

Cet élan de programmation touche également l'axe 11, dédié à la réparation des dommages causés par le COVID-19 ainsi qu'aux adaptations nécessaires (REACT-EU). Grâce à l'enveloppe additionnelle, 14 opérations supplémentaires ont été sélectionnées et sont désormais en cours de mise en œuvre, pour un coût total de 128 millions d'euros (98,4M€ de FEDER).

Avec ces nouvelles opérations, le PO subventionne maintenant l'amélioration significative des services de santé pour l'ensemble de la population Guyanaise, ou encore la connexion numérique/satellitaire de

l'ensemble du territoire.

### Réalisations

En 2022, 54 167 161 euros de FEDER-FSE ont été versés aux bénéficiaires, contre 24 822 192 euros en 2021. Cette augmentation drastique des paiements reflète à la fois l'évolution naturelle de la programmation – avec une accélération des réalisations à l'approche de la clôture – et les efforts tant des services de l'AG que des bénéficiaires quant à la bonne mise en œuvre des opérations.

La Collectivité Territoriale, autorité de gestion, a effectivement respecté le profil de consommation des crédits communautaires qui lui ont été accordés : le seuil réglementaire de dégageant d'office a été dépassé. Les réunions mensuelles de priorisation des dossiers (à mettre en paiement) ainsi que l'organisation *ad hoc* des services, en fonction des échéances calendaires, se montrent donc particulièrement efficaces.

A l'instar de ses niveaux de programmation, les taux de paiement de l'axe 1 ont connu une hausse de 70% par rapport à l'année précédente. Sur l'OS2\_Innovation des entreprises, par exemple, cela se traduit par investissements privés (en contrepartie de subventions publiques en RDI) de plus de 544 037 euros effectifs (sur 1,7M€ programmés).

Sur l'objectif spécifique 5 (offres de services et contenus numériques), les nouveaux paiements effectués garantissent la mise en ligne prochaine de 6 applications grâce auxquelles des services publics, sanitaires et scientifiques seront plus largement accessibles.

Grâce au soutien de l'axe prioritaire 6, et les paiements réalisés au titre de l'OS13\_Infrastructures d'éducation, les établissements scolaires subventionnés peuvent accueillir 2 850 élèves au 31/12/2022.

Les objectifs spécifiques qui se caractérisent par des taux de certification et de paiement faibles font déjà l'objet de mesures correctives, allant d'un accompagnement individualisé des porteurs ou bénéficiaires concernés à la publication de "call for projects" thématiques - en passant par les réunions de priorisation et une communication adaptée. Grâce à ces différentes procédures, certains OS ont vu leur taux de certification augmenter significativement entre le 31 décembre dernier et le 12 mai 2023. L'axe 5, qui soutient les structures médico-sociales, a par exemple vu son taux de certification augmenter de 68% en quelques mois.

### Mise en œuvre stratégique

2022 a également été l'année de la finalisation des programmes 2021-2027. L'AG et ses partenaires ont donc mis en place des procédures, pour la gestion et la mise en œuvre optimales de deux périodes de programmation.

Le Pôle Affaires Européennes a, de ce fait, déployé plusieurs stratégies afin d'absorber et de capitaliser au mieux les changements induits.

En termes de communication, il s'est agi à la fois de valoriser les projets soutenus sur 2014-2020 et de

préparer le lancement du FEDER-FSE+ Guyane. Par exemple :

- les projets REACT-EU bénéficient d'une stratégie de communication spécifique (communiqués de presse, articles mis en ligne, campagne web, affichages et bilans individuels ;
- des jeux et concours, à destination du grand public, ont été organisés ;
- des informations régulières sur la mise en œuvre des fonds, « 1 semaine, 1 fonds, 1 info », sont publiées depuis le début de l'année 2022.

En termes de pilotage des fonds FEDER et FSE, les partenaires, bénéficiaires et membres de la société civile sont davantage impliqués, en fonction de leurs besoins, aussi bien sur 2014-2020 que sur 2021-2027 :

- des ateliers et groupes techniques ont été organisés pour la rédaction et la validation des procédures et documents de mise en œuvre, applicables au Programme FEDER-FSE+ ;
- des réunions de sensibilisation aux exigences réglementaires et de présentation des changements à venir sont mises en place à destination des bénéficiaires ;
- la liste des membres des comités de suivi a été revue afin que les bons interlocuteurs territoriaux soient systématiquement invités, et impliqués dans l'implémentation des programmes 2014-2020 et 2021-2027.

Par ailleurs, le respect de l'obligation de dématérialisation est déjà garanti : un espace confidentiel de connexion au système d'information *e-synergie* est aménagé au sein du Pôle Affaires Européennes tandis que les réflexions sont en cours pour fournir un appui technique aux porteurs. Et, la territorialisation de l'animation des programmes gagne en effectivité, avec l'ouverture d'une antenne du PAE à Saint-Laurent-du-Maroni ainsi que la mise en place d'un partenariat actif avec le Relais Europe (situé à Macouria).

Enfin, les services du PAE ont adapté leur organisation et leur calendrier : en fonction des différentes échéances, certaines tâches sont priorisées (comme l'apurement des demandes de paiement à partir du quatrième trimestre de l'année).

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	<p>169 dossiers sont programmés (dont 14 dossiers pour l'année 2022), parmi lesquels 132 ont reçu au moins un paiement depuis 2014 (33 payés en 2022), pour 35 108 393 €, ou un taux de paiement de 32% contre 28% en décembre 2021.</p> <p>L'axe 1 bénéficie des procédures mises en place en 2020 (réunions portefeuille et de priorisation, relances et accompagnements systématiques des porteurs de projets) pour éliminer durablement les retards d'instruction – pour programmation ou pour paiement. L'OS1, avec 31 dossiers programmés pour 25 065 593 € (13 480 433 € de FEDER), a deux dossiers supplémentaires programmés en 2022 (388 314 € de FEDER) et atteint désormais un taux de paiement de 26%. Pour garantir l'atteinte de ses cibles opérationnelles, un appel à projets thématique, pour l'amélioration des bâtiments de recherche, a été lancé début 2023.</p> <p>32 dossiers sont programmés sur l'OS 2 (dont 3 datent de 2022) pour 9 717 817 € de FEDER, et un taux de paiement à 33%. Le manque de dynamisme de cet OS est largement compensé par l'OS3 qui, avec 90 projets en cours de réalisation (206 882 445 € de coût total et 64 924 624 € de FEDER) accumule des paiements à hauteur de 32 436 795 €.</p> <p>Les retards accumulés sur cet axe, durant les années précédentes en raison des modalités de sélection de bénéficiaires dans le cadre d'Appels à Manifestations d'Intérêt, se rattrapent et se compensent progressivement, grâce à l'adaptabilité des services de l'AG. A l'approche de la clôture, l'atteinte des cibles de performance n'est plus remise en cause : le nombre prévisionnel d'entreprises soutenues dépasse l'objectif fixé, tandis que l'augmentation constante des niveaux de certification (environ 60% au 31/12) annonce une performance financière satisfaisante.</p>
10	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE	<p>Au 31 décembre 2022, l'OS19_Assistance Technique FSE subventionne 3 projets, à hauteur de 1 854 040 € (FSE) – dont le dernier a été programmé en 2021, à la suite du passage à l'AT forfaitaire (en juillet 2021). Pour rappel, en vertu du règlement délégué 2019/1867 de la CE, l'AG peut recourir à l'option de financement à taux forfaitaire au titre de l'assistance technique. Depuis 2021, les dépenses correspondantes sont déclarées à hauteur de 3,5% des dépenses liées aux opérations</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		émargeant sur les autres axes prioritaires du programme. Le taux de paiement atteint près de 55% sur cet axe.
11	REACT EU	Cet axe est désormais doté de l'enveloppe additionnelle de la seconde tranche de REACT EU. Un peu plus d'un an après sa création, il soutient 16 projets (dont 14 ont été programmés courant 2022), pour 98 407 398 euros de FEDER (128,1 millions d'euros en coût total). Au 31 décembre 2022, 10 405 960 euros ont été versés aux bénéficiaires. Pour rappel, il a été construit sur la base d'un portefeuille de projets dont la mise en œuvre a un intérêt stratégique pour le territoire, dans un contexte de crise sanitaire et économique. Aussi, l'AG et ses partenaires n'ont aucune crainte quant à l'atteinte des objectifs de performance. En effet, certaines cibles opérationnelles à 2023 sont déjà atteintes (nombre d'aérodromes améliorés ou encore nombre d'applications mises en ligne).
12	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - REACT EU	1 projet d'Assistance Technique spécifique à la mise en œuvre de REACT EU a été programmé en décembre 2021 – pour 4 576 822 € (dont 3 890 298 € de FEDER). Pour rappel, l'AG a opté pour le système d'AT forfaitaire (avec un taux d'intervention à 85%), en vertu du règlement délégué 2019/1867 de la CE. Cet axe a également été créé, et réabondé, dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire et à l'appréhension de ses conséquences sur le territoire, dans le but de soutenir la mise en œuvre et le fonctionnement des OS20, 21, 22 et 23 (axe 11_REACT EU). En effet, les enveloppes d'Assistance Technique sont destinées au subventionnement d'actions nécessaires à la bonne gestion des fonds, dès lors qu'elles correspondent aux missions énumérées dans le RPDC (communication, animation, renforcement de capacités, mise en œuvre stratégique et opérationnelle).
2	DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES	Au 31/12/2022, 15 projets sont programmés (5 supplémentaires depuis 2022) - dont 4 au titre de l'OS4_Infrastructures numériques et 11 au titre de l'OS5_Usages numériques, pour un montant total de 47 148 111 € (34 015 164€ de FEDER). Le taux de programmation atteint 98%, contre 41% en 2021. Ce bond est uniquement dû au dynamisme de l'OS5, auxquels souscrivent trois dossiers supplémentaires en programmation (pour 737K€ de FEDER et 896K€ en coût total). L'OS4 souffre d'un retard chronique, dû principalement à la nature des projets qu'il soutient : la connexion numérique des sites isolés implique effectivement de lourds travaux ainsi que des procédures longues liées, entre autres, aux exigences de commande publique.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Ce type de projets est également limité par les capacités financières des collectivités responsables de leur mise en œuvre. L'un des projets répondant cet objectif a été programmé courant 2022, pour un montant FEDER de 19 millions d'euros soit la totalité de l'enveloppe restante sur l'OS4. Cette avancée, qui ne sera véritablement mesurable qu'en 2023, est le résultat de la décision de l'AG d'augmenter le taux d'intervention de l'axe, à 85% au lieu de 46%, afin de soutenir et d'accélérer les efforts infrastructurels en matière de connectivité numérique. Cet axe permet de répondre aux objectifs du SDTAN à l'horizon 2022 : l'atteinte de cibles 2023 n'est pas nécessairement remise en cause parce que l'aménagement numérique relève des missions obligatoires des collectivités et fait partie des enjeux de développement du territoire. A noter qu'une partie non négligeable de l'aménagement numérique du territoire est désormais soutenue par l'axe 11 de ce PO, plus adapté à l'urgence de la problématique.
3	PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Avec 17 projets programmés depuis 2014 pour 29 millions d'euros de FEDER (et 80,9 millions d'euros en coût total), cet axe fait désormais partie des plus performants du programme. Cela est dû à la programmation sur l'OS7, fin 2021, du grand projet de Bus à Haut Niveau de Service (transport en commun en site propre), qui bénéficie d'une subvention FEDER de 26 millions d'euros. De plus, l'AMI Efficacité énergétique datant de 2020 et au titre duquel les derniers projets ont été programmés en 2021 – pour un total de 1 086 611 euros (dont 500K€ de FEDER). Cette performance est toutefois limitée par un taux de paiement encore relativement faible (6%). La nature du grand projet de BHNS, qui implique des travaux d'infrastructures importants ainsi que des procédures administratives longues, promet un bond significatif dans les paiements en toute fin de programmation. Les projets programmés au titre de l'OS6_Efficacité énergétique bénéficient, quant à eux, de la stratégie interne déployée depuis 2020 (par le biais de réunions portefeuille et de priorisation) afin d'accélérer les remontées et le traitement des dépenses qui leur sont liées. Au 31 décembre 2022, le taux de certification dépasse d'ailleurs 30%, ce qui annonce un rattrapage important pour 2023. Il est à noter que la majorité des projets programmés sur cet OS ne l'ont été qu'entre fin 2020 et début 2022. Les données vérifiées et validées, qui doivent contribuer à l'atteinte de la cible de l'indicateur OS6-3 économie annuelle d'énergie (MWh/an), ne sont donc pas encore

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		toutes disponibles.
4	PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES	<p>Au 31 décembre 2022, l'axe 4 reste parmi les plus performants du PO – aussi bien en termes de programmation (132 millions d'euros en CT et 60 millions en FEDER) qu'en termes de paiements, avec 28 millions d'euros versés aux bénéficiaires. Sur cet axe, seul l'OS11_FRAFU n'a pas fait l'objet de nouvelle programmation depuis 2021, dans la mesure où l'enveloppe est consommée à 99,78% avec un taux de paiement approchant les 50%. L'OS8_Déchets et l'OS9_Eau/Assainissement se caractérisent par un taux de programmation (96%) et de paiement (31% et 48%, respectivement) satisfaisant. Entre 2021 et 2022, l'OS10_Biodiversité a, quant à lui, vu son taux de paiement augmenter de 106%, avec 1 250 991 euros de FEDER versés aux bénéficiaires (contre 1,1 million en 2021). Sa performance n'est donc plus remise en cause : son taux de programmation est de 89%. Les dépenses liées à l'OS10 restent toutefois difficiles à contrôler, en ce qui concerne le personnel partiellement dédié aux actions subventionnées notamment. Les efforts en matière de priorisation et d'information des porteurs de projets continuent en prévision de la clôture de la programmation.</p>
5	AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE	<p>L'axe 5 a un taux de programmation de 99,92% et un taux de paiement d'environ 30% (contre 16% en 2021). Ce décalage est aussi important parce que les projets programmés (5, dont les derniers datent de 2019) impliquent des travaux d'infrastructures médico-sociales, portés par des collectivités ou associations reconnues d'utilité publique, et encadrés par le code de la commande publique. Le traitement des demandes de paiement s'en voit donc considérablement ralenti, dans la mesure où le seul instructeur en charge de l'OS doit contrôler l'ensemble des marchés passés dans le cadre des opérations déployées, en lien avec des bénéficiaires dont le niveau d'expertise peut varier. Pour cet axe également, les procédures de priorisation et d'accompagnement individualisé sont déployées afin d'optimiser le traitement des demandes de paiement et de préparer la clôture de la programmation. Son taux de paiement relativement faible s'explique par la nature des opérations soutenues (construction d'infrastructures médico-sociales), qui contribuent d'ores et déjà à atteindre la cible 2023 de l'indicateur de réalisation – CO35_capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien – à 67%.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
6	CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION	<p>La performance de l'axe 6 est satisfaisante, avec un taux de programmation de 97,5% et un taux de paiement de 54%. Les 16 projets programmés, pour 71,2 millions d'euros (dont 31,7 millions de FEDER), ont engendré 17 616 834 euros de paiements. A l'instar de l'axe 5, les projets soutenus mettent en œuvre des travaux d'infrastructures éducatives, encadrés par le code de la commande publique. La complexité de ces marchés publics à contrôler freine significativement le traitement des demandes de paiement, malgré les efforts déployés en matière d'accompagnement des porteurs de projets. Il n'en reste pas moins que, au 31 décembre 2022, 35 842 611 euros de dépenses ont été certifiées ; ce qui annonce un bond significatif du taux de paiement en 2023. De plus, la cible opérationnelle de l'axe 6 (capacité supplémentaire de 2 000 élèves dans les établissements scolaires soutenus) est atteinte à 142%.</p>
7	FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE	<p>Avec environ 101% de programmation, l'axe 7 subventionne 12 projets dont 5 ont été programmés dans le cadre de la réponse au COVID-19 (sur les OS 14b et 14c). Près de 17 millions d'euros ont été versés, dont 2,3M€ uniquement en 2022 ; soit un taux de paiement de 39%.</p> <p>Bien qu'un projet ait été déprogrammé sur l'OS14_Formation (à la suite de l'abandon du bénéficiaire), ce dernier se distingue encore par un taux de programmation supérieur à 100%, tandis que son taux de paiement continue à augmenter. En 2022, 2 millions d'euros ont été versés dans le cadre de Systèmes d'intérêt économique général (programmés en 2016 et 2018). Il est à noter que cet OS génère peu de demandes de paiements, en raison du manque d'expertise des bénéficiaires en matière de gestion et de mise en œuvre de projets européens.</p> <p>Le service instructeur, en lien avec le pilote, est à l'initiative de réunions de sensibilisation et d'information pour optimiser les remontées de dépenses. Cela se traduit par la mise en place d'une procédure formalisée de fiabilisation des données participants, à la suite d'un audit commandité par la CE, ainsi que par des contrôles rigoureux des marchés publics.</p> <p>Les OS14b et 14c, avec deux et trois projets programmés respectivement en 2020 (pour 13,1 millions de FSE), ont un taux de paiement de 66%. A ce jour, la mise en œuvre de l'OS14b, particulièrement, s'accélère déjà : 1,7M€ de FSE certifiés - contre 255 602 au 31/12/2022.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
8	DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE	<p>Sur l'axe 8, 140 projets sont en cours d'implémentation au 31 décembre 2022, pour 109 millions d'euros (dont 54 millions de FEDER). Le taux de paiement atteint 63%. Sur cet axe, l'OS16_Aide au fret est le plus performant avec 127 projets (11,7 millions d'euros de FEDER), et 4 775 283 euros payés aux bénéficiaires.</p> <p>L'OS17 a vu son taux de paiement augmenter de 199% (de 9,1 millions en 2021 à 27,3 millions d'euros en 2022). La hausse de la performance de cet axe a un lien direct avec les réunions de priorisation mises en place courant 2020, ainsi que l'accompagnement resserré des bénéficiaires. Les niveaux de performance sont entravés, sans pour autant être mis en danger, par la nature des opérations soutenues : construction et mise à niveau d'infrastructures portuaires. L'atteinte des cibles financière et opérationnelles ne pourra être constatée qu'une fois les travaux induits réalisés. Il est à noter que le taux prévisionnel de réalisation de l'indicateur de performance – OS173_pourcentage de linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement – est de 99%. Et, le taux de programmation de l'axe est de 96%.</p>
9	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER	<p>Depuis décembre 2021, 100% de l'enveloppe de cet axe a été programmée avec le passage à l'Assistance Technique forfaitaire (cf. règlement délégué 2019/1867 de la CE). Cela représente 11 799 707 euros, dont 8 666 204 euros ont été payés (soit 73,44% de taux de paiement).</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	85,00			15,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi et de l'AG a été menée en 2022. La diminution de la valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission (mise en cohérence, validation de données opérationnelles, etc.). L'atteinte de la cible dépend de la validité des données de l'opération GY0027257_EPI-COVID 19 (étude du risque de transmission du COVID en Guyane) qui valorise 125 ETP.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	85,00			187,00			2 nouveaux dossiers valorisent les ETP sur l'indicateur CO25 : GY0004465_Bâtiment de recherche-enseignement (+4 ETP) et GY0006760_Construction d'un bâtiment de recherche (+58 ETP)
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	3 122,00			0,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi et de l'AG a été menée en 2022. La diminution de la valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission (mise en cohérence, validation de données opérationnelles, etc.). Après fiabilisation: aucune donnée réalisée au 31/12/2022, mais les perspectives d'atteinte de la cible restent toutefois favorables. L'AG a effectivement lancé un "call for projects" dédié aux équipements de recherche, afin de permettre l'amélioration d'espaces dévolus à la recherche avant la fin de la programmation 2014-2020.
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	3 122,00			2 945,00			La diminution de la valeur constatée est due à la correction d'une erreur sur le dossier GY0006760_Construction d'un bâtiment de recherche. Ce dernier prenait en compte un centre de ressources dans les 3 770 m <sup>2</sup> de nouveaux espaces dévolus à la recherche valorisés.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de	43,00			28,00			11,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		recherche améliorées									
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	198,00			198,00			97,00		
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	12,00			12,00			1 800,00		
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	4 311,00			4 311,00			1 800,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	7,00		0,00	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	7,00		0,00	0,00			0,00		
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	1 800,00			1 800,00			0,00		
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	1 800,00			1 800,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00			0,00		
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS1-3	Nombre de parutions dans les revues ou les journaux internationaux liées à des projets subventionnés par du FEDER	nombre	Moins développées	0,00	2014	40,00	40,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS1-3	Nombre de parutions dans les revues ou les journaux internationaux liées à des projets subventionnés par du FEDER	36,00		9,00		8,00		8,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1-3	Nombre de parutions dans les revues ou les journaux internationaux liées à des projets subventionnés par du FEDER	8,00		8,00		8,00		8,00	



Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			30,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. 11 actions ont d'ores-et-déjà fait remonter des données en réalisé pour 30 entreprises bénéficiaires. A ce jour, la valeur réalisée finale, valorisée dans le système d'information (SI), devrait se situer autour de 47 entreprises sur l'OS2.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			47,00			19 opérations valorisent des données prévisionnelles au 31/12/2022, pour 45 entreprises potentiellement soutenues.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			8,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. 7 dossiers valorisent une coopération entre organismes de recherche et entreprises, dans le SI. 1 opération a mis en œuvre une coopération de ce type, sans que ce soit valorisé dans l'outil.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			14,00			Au 31/12/2022, les données prévisionnelles permettent d'atteindre la cible 2023 à près de 90%.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	726 243,00			544 036,62			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. Les données fiabilisées annoncent une atteinte, voire un dépassement, de la cible 2023.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux	EUR	Moins développées	726 243,00			1 708 533,29			Les perspectives sont très bonnes : 14 dossiers valorisent des investissements privés dans le système d'information.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			6,00			6 opérations ont chacune fait remonter 1 entreprise en réalisé, comme le retrace le SI à ce jour : - GY0011234 (Accroître la performance des systèmes d'information) - GY0012426 (CARBIOSOL) - GY0027454 (VALEECO) - GY0027455 (OCOTEAGEL) - GY0027457 (NUTRAMAZONIE) - GY0027458 (Filière Écoresponsable de Bioproduits du Terroir Guyanais issus de Fruits Endogènes).
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			8,00			Les valeurs prévisionnelles dépendent de 8 opérations, mais elles ne permettent pas d'escompter une atteinte de la cible en l'absence de nouvelle programmation, avant la clôture.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	82,00			79,00			75,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	159,00			154,00			150,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	9,00			9,00			8,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	22,00			9,00			8,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 535 752,37			1 535 752,37			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 656 134,52			1 535 752,37			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	2,00			2,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	6,00			4,00			3,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			4,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	8,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	8,00			8,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits	3,00			3,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
	nouveaux pour l'entreprise									

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00		0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00		0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	1,00		0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - Augmenter l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS2-3	Nombre d'entreprises implémentant un procédé innovant ou rendant disponible un produit innovant conçu en Guyane au grand public	nombre	Moins développées	0,00	2014	16,00	12,00		Courant 2022, deux projets supplémentaires ont reçu un premier paiement pour un procédé ou produit innovant (GY0027457 Nutriamazonie et GY0026228 CannInnov 2)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS2-3	Nombre d'entreprises implémentant un procédé innovant ou rendant disponible un produit innovant conçu en Guyane au grand public	10,00		9,00		7,00		6,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2-3	Nombre d'entreprises implémentant un procédé innovant ou rendant disponible un produit innovant conçu en Guyane au grand public	4,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	150,00			250,00			De nombreux projets d'accompagnement et de structuration de filières ont eu un impact plus large que les prévisions stratégiques (cf. cible du PO) et opérationnelles. Les opérations déployées en réponse à la crise sanitaire, à partir de 2020, contribuent également à la performance exemplaire de cet OS.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	150,00			619,00			95 opérations valorisent un potentiel de 619 entreprises soutenues, dans le système d'information (SI).
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			65,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			231,00			Les perspectives d'atteinte de la cible 2023, à la clôture, sont positives.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			134,00			Au 31/12/2022, 15 dossiers ont fait remonter des valeurs en prévisionnel. Parmi eux, le dossier GY0027384 - Accord de financement, porté par BPI France n'a finalement permis de soutenir que 126 entreprises, sur les 200 prévues. A ce jour, la cible 2023 ne pourra pas être atteinte sans nouvelle programmation sur cette thématique.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			141,00			Au 31/12/2022, la cible 2023 de cet indicateur s'atteindrait à environ 70%.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			12,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. Sur le dossier GY0015582 - L'annuaire des Entreprises de Guyane, nous ramenons la valeur à "0" car le coût total (CT) du projet est de 280 K€, soit un coût unitaire de 771€ par entreprise. La dimension de conseil ou d'accompagnement apparaît assez faible. L'an dernier 76 entreprises étaient valorisées, mais a été modifiée depuis.  Par ailleurs, 3 opérations ont fait remonter des valeurs en réalisé, à travers le SI. Les perspectives d'atteinte de la cible sont pour l'heure très favorables.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			134,00			9 dossiers valorisent des données sur l'indicateur CO04. Parmi eux, les dossiers suivants participent particulièrement à l'atteinte de la cible : - GY0009589 (60 entreprises) - GY0013687 (30 entreprises) - GY0009588 (25 entreprises)
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			44 112 976,34			Les données réalisées, valorisées dans le SI à ce jour, permettent d'atteindre et de dépasser la cible.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			26 844 902,07			Les valeurs prévisionnelles dépendent de 69 opérations. Plusieurs d'entre elles valorisent plus de 1 M€ d'investissements privés, à l'image des dossiers : - GY0022121 (Création d'une usine de transformation de pulpe de fruits) - GY0025281 (Hôtel Domaine du Lac Bleu) - GY0029339 (Centre de recyclage de VHU et de métaux)
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			1 951 179,29			L'augmentation drastique de cet indicateur s'explique par la validation et la fiabilisation des données financières, ainsi que par l'application d'une méthodologie de calcul plus sûre (application du taux de paiement de la subvention UE à la contrepartie privée conventionnée des projets). De cette manière, cet indicateur reflètera toujours la réalité opérationnelle des projets, y compris lorsque ces derniers sont soldés au prorata.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			3 049 425,64			Au 31/12/2022, 62 opérations génèrent des investissements privés en contrepartie d'un soutien public (hors auto-financement), pour un total prévisionnel de plus de 3M€.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			183,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			556,00			Les données prévisionnelles permettent d'escompter une atteinte de la cible. Celles-ci reposent sur un grand nombre de dossiers, parmi lesquels : - GY0007703_Exploitation forestière mixte de bois d'œuvre et bois énergie (11 ETP) - GY0017640_Création d'un EAJE de 40 places à Rémire-Montjoly (20 ETP) - GY0024495_Construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse (23,5 ETP)
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Moins développées	30,00			126,00			Prise en compte des entreprises ayant bénéficié d'instruments financiers dans le cadre du Prêt Rebond Guyane, porté par BPI France.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Moins développées	30,00			126,00			
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	50,00			0,00			Les données et livrables des opérations programmées sur cette thématique ne sont pas encore valorisées ou valorisables : les projets ne sont pas entièrement mis en oeuvre et n'ont pas encore généré d'informations exploitables.
S	CV24	Nombre de PME	Entreprises	Moins	50,00			50,00			

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
	bénéficiaire d'un soutien non financier		développées							

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	189,00			151,00			75,00		
S	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	588,00			577,00			150,00		
F	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	55,00			54,00			33,00		
S	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	71,00			63,00			33,00		
F	CO03 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	23,00			21,00			3,00		
S	CO03 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	26,00			21,00			3,00		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	85,00			9,00			2,00		
S	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	215,00			215,00			2,00		
F	CO06 Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	1 461 014,00			0,00			0,00		
S	CO06 Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	13 669 135,75			13 051 421,65			488 599,00		
F	CO07 Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	103 561,83			0,00			0,00		
S	CO07 Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	2 854 853,85			0,00			0,00		
F	CO08 Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	68,00			54,00			0,00		
S	CO08 Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	118,30			83,30			23,00		
F	CV23 Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23 Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	30,00			30,00			0,00		
F	CV24 Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV24 Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	50,00			50,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			0,00			0,00		
S	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			17,00			18,00		
F	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	11,00			11,00			18,00		
F	CO03 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	6,00			6,00			7,00		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7,00			7,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	488 599,00			0,00			51 299 073,25		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	23,00			23,00			33,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	21 420 000,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00		
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		



Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter la taille et accroître et la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	95,00		L'AG prévoit de contrôler et d'évaluer la précision de cette donnée en fin de programmation, afin de présenter une information la plus exhaustive et proche de la réalité possible.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	95,00		95,00		95,00		95,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	95,00		95,00		68,00		68,00	

Axe prioritaire	11 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11 / 13i**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre		1,00			1,00			Réfection et mise aux normes des chaussées aéronautiques de Maripasoula
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre		1,00			1,00			
F	OS201	Nombre de services de santé améliorés	nombre		9,00			0,00			
S	OS201	Nombre de services de santé améliorés	nombre		9,00			9,00			9 opérations, programmées ou en cours d'instruction, prévoient l'amélioration d'au moins un service de santé - en réponse aux besoins révélés ou exacerbés par la crise sanitaire. Ces projets impliquent, pour la plupart, des travaux d'infrastructures relativement lourds, ce qui explique l'absence de données opérationnelles valorisables, au 31/12/2022.
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre		3,00			13,00			Le projet GY0032627_Services numériques pour les parcours de santé et leur coordination (Pépites-Parcours) a permis la mise en fonction d'une plateforme composée de 13 services numériques.
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre		3,00			23,00			Le projet GY0033430_Renforcement des Moyens de Télétravail prévoit la mise en service de 10 applications, à l'usage des agents de la Collectivité Territoriale de Guyane.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
F	OS201	Nombre de services de santé améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	OS201	Nombre de services de santé améliorés	0,00			0,00			0,00		
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
F	OS201	Nombre de services de santé améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	OS201	Nombre de services de santé améliorés	0,00			0,00			0,00		
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00		
F	OS201	Nombre de services de santé améliorés	0,00			0,00		
S	OS201	Nombre de services de santé améliorés	0,00			0,00		
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00		

Axe prioritaire	11 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS20 - Investissement dans des produits et des services destinés aux services de santé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS202	Population couverte par des services de santé améliorés dans le cadre de REACT EU	Personnes		0,00	2021	296 711,00	0,00		L'AG subventionne ou prévoit de subventionner 9 opérations dont l'objectif général est d'améliorer les services de santé sur l'ensemble du territoire. Au terme des différents travaux d'infrastructure que ces projets impliquent, c'est bien l'ensemble de la population Guyanaise (297K habitants, en 2021) qui bénéficiera de meilleurs services de santé.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS202	Population couverte par des services de santé améliorés dans le cadre de REACT EU	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS202	Population couverte par des services de santé améliorés dans le cadre de REACT EU	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS21 - Investissements qui contribuent à la transition vers une économie numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS4-3	Prises connectées à un réseau par fibre ou par satellite	Nombre		0,00	2021	10 000,00	0,00		La Collectivité Territoriale de Guyane porte trois opérations répondant directement à cet objectif : à fin 2023, un total prévisionnel de 9 178 prises sera connecté à un réseau terrestre ou satellitaire. Etant donné que ces projets impliquent de lourds travaux, les données opérationnelles ne sont pas encore valorisables au 31/12/2022. L'atteinte de la cible 2023, à un niveau satisfaisant, n'est pas pour autant remise en cause.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS4-3	Prises connectées à un réseau par fibre ou par satellite	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4-3	Prises connectées à un réseau par fibre ou par satellite	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS22 - Investissement dans des infrastructures fournissant des services de base aux citoyens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS221	Passagers transportés en zone isolée	nombre		21 691,00	2020	36 000,00	21 691,00		La réhabilitation de l'aérodrome de Maripasoula est encore récente. L'augmentation du nombre de passagers transportés n'est pas encore mesurable, malgré l'amélioration effective des services proposés.
OS222	Capacité des établissements d'enseignements (CITE-1 à CITE-6) construits ou améliorés	personnes		0,00	2020	420,00	0,00		Les deux opérations répondant à cet objectif, GY0034600_Aménagement du lycée du Larivot et GY0033206_Tranche 5 du collège de Papaïchton, implémentent des travaux d'infrastructures dont les résultats ne seront mesurables et valorisables qu'en toute fin de mise en oeuvre - au 31 décembre 2023.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS221	Passagers transportés en zone isolée	21 691,00		21 691,00		0,00		0,00	
OS222	Capacité des établissements d'enseignements (CITE-1 à CITE-6) construits ou améliorés	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS221	Passagers transportés en zone isolée	0,00		0,00		0,00		0,00	
OS222	Capacité des établissements d'enseignements (CITE-1 à CITE-6) construits ou améliorés	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS23 - Investissement qui contribue à la transition vers une économie verte

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS231	Pistes créées ou améliorées	kilomètre		0,00	2021	15,00	0,00		Le projet d'aménagement en mobilité douce de la RD24 (GY0033207), porté par la CTG, prévoit de construire 9,6 km de pistes cyclables le long d'une des plus longues voies de liaison interurbaine de l'agglomération de Cayenne.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS231	Pistes créées ou améliorées	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS231	Pistes créées ou améliorées	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			49 173,00			Un seul ITI a été créé en Guyane sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. En 2020, la population officielle telle que définie par l'INSEE est de 49 173 habitants (Source : INSEE)
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			49 173,00			
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			56,50			Méthode de calcul de l'indicateur : 1) Seules les communes du littoral sont prises en compte pour ce calcul sont : Régina / Roura / Rémire-Montjoly / Cayenne / Matoury / Macouria / Kourou / Sinnamary / Iracoubo / Mana / Ouanary et Awala-Yalimapo 2) La population sur ces communes est de 188 732 au 1er janvier 2019 (Source : Insee) 3) Le % de couverture des communes selon l'Arcep est respectivement de : Régina (46%) / Roura (14%) / Rémire-Montjoly (86%) / Cayenne (75%) / Matoury (17%) / Macouria (23%) / Kourou (78%) / Sinnamary (51%) / Iracoubo (38%) / Mana (26%) / Ouanary et Awala-Yalimapo (0%) 4) La population totale couverte est donc de 106 673/188 732 = 56,5%
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			56,50			
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			17,00			La Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane a mis en œuvre un outil permettant la desserte de la population qui n'accède pas au réseau haut débit ou très haut débit : 17 stations satellitaires dans les bourgs de l'intérieur, alimentées par des liens satellitaires en bande C (60 Mbps) et en bande Ku (210 Mbps).
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			17,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]



(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	15,70			15,70			15,70		
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	15,70			15,70			15,70		
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	17,00			17,00			17,00		
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	17,00			17,00			17,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	15,70			0,00			0,00		
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	15,70			15,70			15,70		
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	17,00			0,00			0,00		
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	17,00			17,00			17,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00			0,00		
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	15,70			15,70		
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00			0,00		
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	17,00			17,00		

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS4 - Permettre un accès numérique haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut dans les villes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS4-3	Prises connectées à un réseau par fibre ou par satellite	Nombre	Moins développées	27 000,00	2021	37 000,00	27 000,00		La CTG entend mettre en service environ 10 000 prises supplémentaire d'ici à la fin de la programmation 2014-2020 - cf. projets programmés sur l'OS21.
OS4-4	Taux de couverture 3G de la population en zone isolée	%	Moins développées	0,00	2014	70,00	70,00		La Société Publique Locale d'Aménagement Numérique de la Guyane implémente un projet de connexion numérique dans les sites isolés. A son terme, cette opération garantira une couverture améliorée, via un réseau local WiFi et LTE, de qualité et fiabilité supérieure à la 3G.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS4-3	Prises connectées à un réseau par fibre ou par satellite	27 000,00		0,00		0,00		0,00	
OS4-4	Taux de couverture 3G de la population en zone isolée	70,00		70,00		70,00		70,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4-3	Prises connectées à un réseau par fibre ou par satellite	0,00		0,00		0,00		0,00	
OS4-4	Taux de couverture 3G de la population en zone isolée	70,00		70,00		70,00		70,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	EUR	Moins développées	349 300,00			0,00			
S	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	EUR	Moins développées	349 300,00			339 073,50			La cible 2023 correspond au soutien FEDER programmé d'un projet porté par la CTG (dont le but est d'équiper, en matériel informatique, 700 élèves en internat ou familles d'accueil). La réalisation de ce projet est limitée par les délais administratifs propres aux collectivités territoriales et aux différents retards d'approvisionnement et de livraison dont le territoire a souffert à la suite des différentes crises.  La cible 2023 serait potentiellement atteinte à 97%.
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			0,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. Par ailleurs, le projet GY0005017_Déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane a fait l'objet d'un contrôle de la CICC donnant lieu à un ordre de reversement. Les données opérationnelles de ce projet ne sont donc plus prises en compte dans les rapports de mise en œuvre du PO. Aucune donnée n'a encore été valorisée dans le système d'information. Mais les valeurs prévisionnelles permettent d'escompter une atteinte de la cible 2023.
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			6,00			Au 31/12/2022, 3 dossiers valorisent des données en prévisionnel sur cet indicateur : - GY0017170 - Extension de la plateforme d'Imagerie Médicale Antilles-Guyane (IMAG) en Guyane (1 application) - GY0018989 - SEAS GUYANE phase III (3 applications) - GY0025346 - Acquisition et déploiement d'un portail web pour le Pilotage des aides Economiques et Sociales (2 applications)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	339 073,50			339 073,50			0,00		
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	1,00			1,00			1,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	3,00			1,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	0,00			0,00			0,00		
S	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	0,00			0,00			0,00		
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	1,00			0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	1,00			0,00			3,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	0,00			0,00		
S	CV4c	Valeur du matériel informatique et des logiciels / licences liés à COVID-19 pour l'éducation	0,00			0,00		
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - Permettre aux populations éloignées d'avoir accès aux offres de services grâce aux contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	nombre	Moins développées	12,00	2013	30 000,00	12,00		Plusieurs opérations répondant à cet objectif sont en cours de mise en œuvre. Parmi elles : - GY0015337_Dossier Patient Informatisé, qui vise l'ouverture de jusqu'à 2000 comptes actifs (professionnels de santé) pour un suivi amélioré du parcours de santé des patients Guyanais - GY001770_Plateforme d'imagerie médicale, pour la mise en réseau des structures Guyanaises productrices et consommatrices d'images médicales - GY0018989_SEAS Guyane, pour faciliter l'accès du grand public aux images satellites de la région amazonienne via une plateforme - GY0025346_Portail pour le pilotage des aides économiques de la CTG, qui prévoit la création de 7 800 comptes pour les bénéficiaires de subventions territoriales.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	12,00		12,00		12,00		12,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	12,00		12,00		12,00		12,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	MW	Moins développées	1,00			0,03			L'opération GY0025994 génère déjà 25.2 KWc d'électricité renouvelable, soit 0.025 Mw.
S	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	MW	Moins développées	1,00			0,34			En l'état, 5 opérations participent à la production d'énergie renouvelable à travers la mise en place de panneaux photovoltaïques : - GY0025906 (0,01 Mw) - GY0025908 (0,15 Mw) - GY0025989 (0,02 Mw) - GY0025994 (0,025 Mw) - GY0035014 (0,135 Mw)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	0,00			0,00			0,00		
S	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	0,00			0,00			0,00		
S	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	0,00			0,00		
S	OS6-4	Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS6 - Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS6-3	OS6-3 économie annuelle d'énergie	MWh/an	Moins développées	0,00		2 000,00	35,28		Les projets programmés et payés sur cet OS n'ont pas encore produit de données sur les économies d'énergie réalisées. Seul l'opération GY0025994 est en capacité de valoriser sa production annuelle à ce jour;

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS6-3	OS6-3 économie annuelle d'énergie	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS6-3	OS6-3 économie annuelle d'énergie	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	5,90			0,00			La fin des travaux de cette première phase est prévue dans le courant 2023 et permettra d'atteindre la cible
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	5,90			5,60			La cible a été définie en lien avec la réalisation de l'opération de BHNS.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00			0,00		
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00			0,00		
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00		
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00		



Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS7 - Limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement des transports urbains collectifs propres

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	nombre par jour	Moins développées	12 400,00	2011	14 870,00	12 400,00		Livraison 2023 pour 1ère ligne financée sur ce PO. Cet indicateur concerne le grand projet TCSP qui n'a fait à ce jour l'objet d'aucune programmation. Toutefois au regard de l'indicateur, c'est une donnée de contexte qui évolue. Tenant compte des présentations actualisés du projet TCSP par la CACL, le nombre de voyageurs est de : - 12300 en 2017 (présentation du 19/10/17) - 13 500 en 2018 (présentation du 25/07/19) le porteur espère qu'en 2022 le nombre de passager soit de 34 100 voyageurs grâce à une restructuration du réseau et la mise en place de la ligne A du le BHNS ; sinon il sera de 15300.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	12 400,00		12 400,00		12 400,00		12 400,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	12 400,00		12 400,00		12 400,00		12 400,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			2 155,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. Les prévisions de 3 050 t/an de capacité supplémentaire de recyclage des déchets concernaient l'opération GY0001005_Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDnd) des Maringouins Cayenne. Il s'agissait donc d'une erreur de référencement. Au 31/12/2022, 2 155 t/an prévisionnelles sont valorisables (GY0002379_Déchetterie de Kourou et de Sinnamary - fourchette basse des estimations). L'AG attend par ailleurs des données opérationnelles de la CACL, sur les capacités de stockage de la déchetterie de Cayenne, en service depuis maintenant quelques années.
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			0,00			Au 31/12/2022, aucune opération programmée n'est en capacité de valoriser ce type de données opérationnelles : les infrastructures sont effectivement en cours de construction ou d'extension, seules les données prévisionnelles sont à la disposition de l'AG.
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			88 280,00			Les données prévisionnelles remontées ne permettront pas d'atteindre la cible à l'horizon 2023. 3 dossiers ont valorisé des capacités de stockage supplémentaires : - GY000846 - Opération d'extension (18 290 tonnes) - GY0001005 - Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDnd) des Maringouins Cayenne (69 750 tonnes) - GY00027002 - Mission d'accompagnement pour promouvoir le compostage collectif (240 tonnes)  A ce jour, l'atteinte de la cible 2023 n'est pas garantie à un niveau satisfaisant.
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			1,00			Parmi l'ensemble des équipements prévus, un seul est réalisé au 31/12/2022 (GY0002637_plateforme d'affinage de déchets d'emballages ménagers).
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			4,00			Au 31/12/2022, quatre équipements de valorisation des déchets sont prévus. A ce jour, 3 autres opérations répondant à cet objectif sont en cours d'instruction par l'AG. L'atteinte de la cible 2023 pourrait donc ne pas être mise à mal.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00			0,00		
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	3 050,00			0,00			0,00		
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00			0,00			0,00		
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	69 750,00			69 750,00			0,00		
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00			0,00			0,00		
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	3,00			3,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00			0,00		
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00			0,00		
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00			0,00			0,00		
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00			0,00			70 145,00		
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00			0,00			0,00		
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00			0,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00		
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00		
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00			0,00		
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	18 290,00			0,00		
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00			0,00		
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	1,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS8 - Accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	%	Moins développées	11,00	2013	25,00	14,00		disparition de Guyane Énergie Climat qui fournissait auparavant cette donnée
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	%	Moins développées	90,00	2013	100,00	95,00		disparition de Guyane Énergie Climat qui fournissait auparavant cette donnée

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	14,00		14,00		14,00		14,00	
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	95,00		95,00		95,00		95,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	14,00		14,00		14,00		11,00	
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	95,00		95,00		90,00		90,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			1 560,00			Au 31/12/2022, 2 dossiers ont fait remonter des valeurs en réalisé, dans le système d'information : - GY0001283 - Installation de bornes fontaines dans des quartiers d'habitat spontané - Troisième tranche (1500 habitants) - GY0001287 - Extension du réseau d'eau potable sur la RN1 (60 habitants) Faute de nouvelle programmation, l'atteinte de la cible ne dépassera pas 9%.
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			5 107,00			En l'état, les valeurs prévisionnelles saisies dans le SI ne garantissent pas une atteinte de la cible. Les services de l'AG sont toutefois en train de rattraper et de fiabiliser les données saisies dans le SI, afin de garantir leur traçabilité et objectivité. Un projet (GY0006517_réservoir d'eau potable Paul Castaing) prévoit toutefois d'alimenter ou de sécuriser l'alimentation en eau potable de 40 000 habitants de Saint-Laurant-du-Maroni. Une fois cette opération réalisée, la cible de cet indicateur sera atteinte à plus de 100%.
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			4 270,00			3 dossiers ont fait remonter des données en réalisé : - GY0002558 - Extension du réseau d'assainissement sur la RD11 (2 000 habitants) - GY0003044 - Assainissement des Cités périphériques de Cayenne - Bassin Versant Cabassou Madeleine (550 habitants) - GY0005231 - Assainissement des cités périphériques de Cayenne- bassin versant cités populaires (1 720 habitants)
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			78 596,00			Les données prévisionnelles sont importantes, mais l'atteinte de la cible dépend principalement de l'opération GY0007779 (Création du pôle épuratoire Sud -Phase 2 - tranche 2) qui valorise 40 000 habitants.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	5 107,00			4 400,00			400,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	1 038,00			1 038,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	1 128,00			1 128,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	400,00			400,00			1 000,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			5 240,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	1 575,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	20 000,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS9 - Accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	%	Moins développées	80,00	2013	90,00	83,00		L'évolution du taux d'accès à l'eau potable varie peu, dans la mesure le territoire se caractérise par une croissance démographique exponentielle et un nombre grandissant de quartiers d'habitations spontanées.
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	%	Moins développées	79,00	2012	90,00	83,00		L'évolution du taux d'accès à l'assainissement des eaux usées varie peu, dans la mesure le territoire se caractérise par une croissance démographique exponentielle et un nombre grandissant de quartiers d'habitations spontanées.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	83,00		83,00		83,00		83,00	
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	83,00		83,00		83,00		83,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	83,00		80,00		80,00		80,00	
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	83,00		79,00		79,00		79,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			Aucune donnée n'a été remontée en réalisé. L'atteinte de la cible apparaît impossible.
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			63,00			La programmation sur l'année 2022 du projet GY0030619 - Aménagement pour la valorisation et la préservation des richesses patrimoniales des sites du Mont Mahury a permis de valoriser 63 m <sup>2</sup> en prévisionnel.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00			0,00		
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00			0,00		
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00		
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00		



Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS10 - Améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	nombre	Moins développées	0,00	2013	500 000,00	42 757,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	18 903,00		8 273,00		8 273,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	184 756,00			109 655,40			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. 3 dossiers n'ont pas encore fait remonter de valeurs en réalisé. Il s'agit des opérations suivantes : - GY0005488 - Voie de liaison entre la rue LAFONTAINE et la zone 4 de la ZAC Saint-Maurice (4 440 m²) - GY0005492 - Voie de liaison entre la zone 7 et la rue Paul Castaing (16 400 m²) - GY0024470 - Travaux d'aménagement du Carrefour Malgaches (800 m²) Malgré la prise en compte future de ces actions la cible ne pourra pas être atteinte à 100%.
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	184 756,00			129 296,00			A ce jour, les données prévisionnelles à la disposition de l'AG prédisent une atteinte de la cible 2023 à environ 70%.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	256 298,00			217 927,00			217 927,00		
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	256 298,00			217 927,00			217 927,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	101 967,00			0,00			0,00		
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	101 967,00			92 167,00			20 840,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	0,00			0,00		
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	42 077,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS11 - Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	nombre	Moins développées	406,00	2010	334,00	2 850,00		Indicateur en cours de modification en raison de l'inadéquation de l'unité de mesure (nombre annuel de logements sociaux) : au vu de la nature des opérations soutenues (projets pluriannuels d'infrastructure dont les résultats ne sont mesurables qu'en fin d'opération), il n'est pas pertinent d'établir un suivi annuel. Pour cette raison, des incohérences ont été constatées dans la remontée/validation des données. Au 31/12/2021, et selon les données fiabilisées à la disposition des services, 1 354 logements sociaux ont été créés (soit 193 logements annuels depuis 2015).

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	2 025,00		2 025,00		2 025,00		789,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	1 267,00		1 192,00		1 353,00		723,00	

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	45,00			30,00			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. Elle a entraîné des modifications de valeurs entraînant parfois des diminutions des données prévisionnelles et/ou réalisées par rapport au précédent RAMO. Seul le dossier GY0008358 a fait remonter des valeurs en réalisé : il valorise l'hébergement de 15 mineurs (+ 20 adultes, qui avaient été comptabilisés à tort dans les RAMO précédents). Les perspectives d'atteinte de la cible sont bonnes.
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	45,00			45,00			2 dossiers participent à la réalisation de l'indicateur : - GY0004997 - Construction et équipements de la communauté thérapeutique pour femmes avec ou sans enfants (15 enfants) - GY0008358 - Installation d'activité de soins de suite et de réadaptation spécialisée dans la prise en charge des enfants et des adolescents en hôpital de jour (30 enfants)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	65,00			65,00			35,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	65,00			65,00			70,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS12 - Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS123	Structures médico-sociales construites ou améliorées	Nombre	Moins développées	0,00	2014	3,00	1,00		Quatre autres opérations répondant à cet objectif sont actuellement en cours de mise en œuvre. L'atteinte de la cible 2023 n'est donc pas remise en question.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS123	Structures médico-sociales construites ou améliorées	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS123	Structures médico-sociales construites ou améliorées	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations	
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	2 000,00			2 850,00			8 opérations ont fait remonter des valeurs en réalisé. La cible est d'ores-et-déjà atteinte et le solde des projets sur 2023 devrait venir augmenter la valeur réalisée finale.
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	2 000,00			3 849,00			la quasi-totalité des projets programmés sur l'axe 6 participent à l'atteinte de la cible. Une nouvelle opération programmée sur 2022 doit bénéficier à 274 enfants supplémentaires (GY0034364 - Équipement et Aménagement de l'IUT de Kourou)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 983,00			1 587,00		756,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	2 889,00			2 329,00		1 806,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	756,00			0,00		0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 806,00			1 806,00		1 806,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 806,00			0,00	

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS13 - Accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures d'éducation innovantes, en favorisant les rééquilibres territoriaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	%	Moins développées	41,00	2007	30,00	41,00		L'AG ne peut, à ce jour, démontrer une évolution à la baisse de ce pourcentage, pour deux raisons. Les données ne sont pas mises à jour annuellement et la croissance démographique exponentielle, caractéristique du territoire, rend l'indicateur non-pertinent de fait.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	41,00		41,00		41,00		41,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	41,00		41,00		41,00		41,00	



Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 8v**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	Nombre (Personnes)	CV30 Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Nombre	350,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	EUR	5 250 000,00			255 601,66			0,05			255 601,66		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 9iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel			Qualitative	
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
CVR4	Evolution du nombre de patients COVID guéris en proportion du nombre de personnes infectées	Moins développées	Proportion (evolution %)	CV30 Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Proportion	50,00 %			192,00			96,00 %	%	%	96,00 %	43,59%	56,41%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVR4	Evolution du nombre de patients COVID guéris en proportion du nombre de personnes infectées	Moins développées	96,00%	%	%	96,00%	43,59%	56,41%		96,00%	%	%	96,00%	43,59%	56,41%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVR4	Evolution du nombre de patients COVID guéris en proportion du nombre de personnes infectées	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVR4	Evolution du nombre de patients COVID guéris en proportion du nombre de personnes infectées	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CVR4	Evolution du nombre de patients COVID guéris en proportion du nombre de personnes infectées	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00			0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	EUR	12 000 000,00			7 387 551,96			0,62			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	85 741,56			7 301 810,40			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					26,00	5,00	21,00						0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					196,00	50,00	146,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					672,00	165,00	507,00						0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					209,00	56,00	153,00						0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					425,00	117,00	308,00						0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					92,00	25,00	67,00						0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					485,00	149,00	336,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					12,00	4,00	8,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					26,00	3,00	23,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	1,00	6,00	1,00	6,00	3,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	10,00	30,00	10,00	30,00	8,00	24,00	8,00	24,00	10,00	30,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	78,00	224,00	78,00	224,00	3,00	9,00	3,00	9,00	0,00	3,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	7,00	26,00	7,00	26,00	16,00	23,00	16,00	23,00	1,00	14,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	25,00	74,00	25,00	74,00	27,00	56,00	27,00	56,00	11,00	45,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	2,00	8,00	2,00	8,00	7,00	10,00	7,00	10,00	2,00	9,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	29,00	92,00	29,00	92,00	38,00	45,00	38,00	45,00	5,00	21,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	2,00	4,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	2,00	9,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	4,00	8,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	3,00	38,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	9,00	41,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	2,00	3,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	5,00	22,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	10,00	41,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	1,00	10,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %		73,93				11,09 %	1,07%	4,78%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %		109,20				16,38 %	2,07%	9,61%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	Nombre (nombre)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Nombre	1 530,00		0,36				555,00	203,00	352,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	11,09 %	1,07%	4,78%	0,00 %	0,00%	0,00%		11,09 %	1,07%	4,78%	9,22%	2,82%	6,40%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	16,38 %	2,07%	9,61%	0,00 %	0,00%	0,00%		16,38 %	2,07%	9,61%	17,20 %	3,80%	13,40%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	555,00	203,00	352,00	0,00	0,00	0,00		555,00	203,00	352,00	113,00	59,00	54,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	11,21 %	0,88%	4,70%	9,22%	2,82%	6,40%		11,34 %	0,65%	4,62%	100,00 %	25,00%	75,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	16,33 %	1,88%	9,43%	17,20 %	3,80%	13,40%		16,27 %	1,65%	9,23%	99,00 %	41,00%	58,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	442,00	144,00	298,00	113,00	59,00	54,00		329,00	85,00	244,00	99,00	45,00	54,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	5,47%	0,65%	4,62%	4,58 %	0,00%	4,58%		6,07%	1,24%	4,64%	3,00 %	0,00%	3,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	10,79 %	1,65%	9,23%	5,44 %	1,00%	4,00%		14,45 %	2,24%	12,38%	6,00 %	1,00%	5,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	230,00	40,00	190,00	75,00	4,00	71,00		155,00	36,00	119,00	27,00	4,00	23,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	11,00 %	4,00%	7,00%	11,00 %	4,00%	7,00%		%	%	%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	28,00 %	5,00%	23,00%	28,00 %	5,00%	23,00%		%	%	%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	128,00	32,00	96,00	128,00	32,00	96,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
	poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	développées																



Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	2 530,00			2 490,00	776,00	1 714,00	0,98			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				1 313,00	434,00	879,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				26,00	5,00	21,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				485,00	149,00	336,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				756,00	216,00	540,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				213,00	88,00	125,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				29,00	15,00	14,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				1 372,00	375,00	997,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				790,00	235,00	555,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				214,00	50,00	164,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				680,00	187,00	493,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				498,00	113,00	385,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				656,00	130,00	526,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				38,00	19,00	19,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				295,00	133,00	162,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				2,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					3 001,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	449,00	164,00	285,00	449,00	164,00	285,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	298,00	116,00	182,00	298,00	116,00	182,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	121,00	29,00	92,00	121,00	29,00	92,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	156,00	54,00	102,00	156,00	54,00	102,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	12,00	7,00	5,00	12,00	7,00	5,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	282,00	77,00	205,00	282,00	77,00	205,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	32,00	9,00	23,00	32,00	9,00	23,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	97,00	21,00	76,00	97,00	21,00	76,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	138,00	36,00	102,00	138,00	36,00	102,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	241,00	55,00	186,00	241,00	55,00	186,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	17,00	9,00	8,00	17,00	9,00	8,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			1,00			1,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants					577,00			577,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	384,00	88,00	296,00	500,00	173,00	327,00	419,00	128,00	291,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	384,00	88,00	296,00	196,00	70,00	126,00	99,00	23,00	76,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	12,00	3,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	83,00	38,00	45,00	83,00	38,00	45,00	26,00	5,00	21,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	81,00	17,00	64,00	1,00	0,00	1,00	207,00	57,00	150,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	8,00	1,00	7,00	174,00	69,00	105,00	5,00	3,00	2,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	6,00	0,00	6,00	6,00	1,00	5,00	5,00	3,00	2,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	156,00	25,00	131,00	236,00	83,00	153,00	232,00	72,00	160,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	164,00	54,00	110,00	259,00	89,00	170,00	201,00	57,00	144,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	8,00	3,00	5,00	7,00	2,00	5,00	2,00	2,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	79,00	25,00	54,00	121,00	44,00	77,00	129,00	34,00	95,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	7,00	1,00	6,00	7,00	2,00	5,00	2,00	0,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	208,00	28,00	180,00	206,00	50,00	156,00	112,00	26,00	86,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	178,00	93,00	85,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			479,00			583,00			445,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	289,00	59,00	230,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	38,00	21,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	51,00	10,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	155,00	34,00	121,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	184,00	41,00	143,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	102,00	17,00	85,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	75,00	12,00	63,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	120,00	26,00	94,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	113,00	40,00	73,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
Total général des participants			340,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	nombre	2 232,00			1 478,00	447,00	950,00	0,66			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	0,00	0,00	0,00	87,00	44,00	43,00	87,00	44,00	43,00	81,00				497,00	172,00	325,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	447,00	129,00	318,00	279,00	58,00	221,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			0,00			Aucun projet contribuant directement à cet indicateur n'a été programmé, depuis 2014. 5 projets d'aménagement de sauts (permettant d'améliorer l'accessibilité en zone isolée) ont pourtant été programmés, à hauteur de 2 046 540€ (UE) soit, 31% de la maquette disponible. L'AG travaille déjà à résoudre cette problématique (modification de l'indicateur ou stratégie de communication et d'information adaptée pour susciter les projets idoines).
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport
Objectif spécifique	OS15 - Augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	tonnes	Moins développées	462,00	2012	650,00	361,30		Données en cours de mise à jour. L'AG tient toutefois à signaler que, à la rédaction du programme, l'AG et ses partenaires souhaitaient suivre le transport du fret aérien essentiellement. Etant donné qu'aucun projet programmé ne répond à cette problématique, et qu'aucun aéroport n'a été construit ou amélioré au titre de cet OS, les chiffres ne peuvent avoir évolué. L'aéroport de Maripasoula a récemment bénéficié d'un soutien REACT EU sur l'axe 11 (OS22). L'AG tâche, de plus, de valoriser également le fret transporté par voie fluviale - dans une perspective d'adaptation à la réalité du PO. Les chiffres devraient donc évoluer significativement avant fin 2023.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	361,30		361,30		361,30		361,30	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	361,30		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			46,00			L'axe 8 comprend 3 OS et notamment celui dédié à l'aide au fret – OS16 ayant pour objet de compenser les surcoûts dus à l'éloignement. Le nombre d'entreprises ayant fait appel à la mesure d'aide au fret a dépassé la cible, ce qui s'explique principalement par la croissance économique du territoire et l'augmentation du nombre d'entreprises productrices/transformatrices sur le territoire.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			46,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	41,00			41,00			40,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	41,00			41,00			40,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			1,00			41,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local
Objectif spécifique	OS16 - Compenser les surcoûts des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS162	Nombre de conteneurs de 20 pieds subventionné	Nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	2014	1 153,00			Données en cours d'acquisition au près du Grand Port Maritime
OS163	Nombre de conteneurs de 40 pieds subventionnés	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	2014	857,00			Données en cours d'acquisition au près du Grand Port Maritime

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS162	Nombre de conteneurs de 20 pieds subventionné	0,00		0,00		0,00		0,00	
OS163	Nombre de conteneurs de 40 pieds subventionnés	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS162	Nombre de conteneurs de 20 pieds subventionné	0,00		0,00		0,00		0,00	
OS163	Nombre de conteneurs de 40 pieds subventionnés	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			22,08			Une mission externalisée de fiabilisation des données du système de suivi de la Collectivité territoriale de Guyane a été menée en 2022. La diminution de valeur par rapport au précédent RAMO s'explique par des modifications réalisées dans le cadre de cette mission. Une seule opération a fait remonter des données en réalisé. Il s'agit de l'action GY0005626 - Construction d'une nouvelle porte entrée-sortie du port et création d'un parking VL import (22,08%). La cible est déjà dépassée, et pourrait se porter à plus de 25,05% de surfaces supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2023.
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			25,05			A la suite de la mission de fiabilisation, les données prévisionnelles apparaissent sous-estimées. Le dossier GY0005626 n'avait en effet pas valorisé de donnée en prévisionnel. A noter que le dossier GY0029364 fait valoriser 2,97% de surfaces de terre-pleins supplémentaires.
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			Un projet du GPM, programmé en 2021, prévoit la reconstruction de deux quais afin d'optimiser la desserte du port. Une fois ces travaux finalisés, la cible 2023 de cet indicateur sera atteinte à près de 99%. S'agissant de travaux d'infrastructure essentiels, le constat des résultats ne pourra se faire qu'en fin de mise en oeuvre.
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			74,00			Le projet GY00019942 - Renforcement des quais vise à renforcer les quais n°1 et 2 pour l'accueil de grues. Ces deux quais mesurent environ 420m de linéaire, pour un total de 570m sur le Grand port maritime de Guyane. Par conséquent, les travaux sur les deux premiers quais représentent 74% de la longueur totale des quais.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	18,00			18,00			0,00		
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	100,00			100,00			0,00		
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00			0,00		
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	72,90			72,90			0,00		



(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00			0,00		
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00			0,00		
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00			0,00		
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00		
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00		
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00		
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques
Objectif spécifique	OS17 - Maîtriser les coûts du passage portuaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	jours	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,65	2013	2,85	3,65		Les travaux au sein du Grand Port Maritime de Guyane sont toujours en cours d'exécution. Il n'est donc pas possible de constater une réduction effective du temps d'escale. Une fois l'ensemble des travaux réalisé, l'AG devrait être en mesure de justifier d'une véritable évolution.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	3,65		3,65		3,65		3,65	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	3,65		3,65		3,65		3,65	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 10**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		nombre	27,00			43,00	0,00	0,00	1,59			1,00		
OS192	Nombre de parutions		nombre	29,00			74,18	0,00	0,00	2,56			3,00		
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		nombre	10,00			23,07	0,00	0,00	2,31			3,90		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		0,00			11,00			2,00			25,00			2,00		
OS192	Nombre de parutions		3,00			3,00			5,18			53,00			2,00		
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		3,90			3,90			3,88			3,50			3,99		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OS192	Nombre de parutions		5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BÉNÉFICIAIRE - FSE
Objectif spécifique	OS19 - Diminuer la charge administrative et favoriser un traitement efficient des demandes d'aide au service des bénéficiaires du FSE

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 10 / OS19**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
19-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique		Nombre (Nombre)	OS193 Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE	Nombre	3,98			5,80%			23,07			3,90			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
19-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			19,17			3,90				15,27			3,90			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
19-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			11,37			3,88				7,49			3,50			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
19-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			3,99			3,99				0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
19-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00				0,00			0,00			

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12**

Axe prioritaire	12 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BÉNÉFICIAIRE - REACT EU
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	ETP		5,00			5,00			
S	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	ETP		5,00			5,00			
F	OS242	Actions de communication REACT EU	Nombre		45,00			1,00			
S	OS242	Actions de communication REACT EU	Nombre		45,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	5,00			0,00			0,00		
S	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	5,00			0,00			0,00		
F	OS242	Actions de communication REACT EU	4,00			0,00			0,00		
S	OS242	Actions de communication REACT EU	4,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	0,00			0,00			0,00		
S	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	0,00			0,00			0,00		
F	OS242	Actions de communication REACT EU	0,00			0,00			0,00		
S	OS242	Actions de communication REACT EU	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	0,00			0,00		
S	OS241	ETP dédiés à la mise en oeuvre de REACT EU	0,00			0,00		
F	OS242	Actions de communication REACT EU	0,00			0,00		
S	OS242	Actions de communication REACT EU	0,00			0,00		

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9**

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			6,00			
S	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			6,00			
F	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			3,00			La valeur dépassée témoigne de l'implication des équipes de communication et de la volonté du Pôle Affaires Européennes de faire connaître les activités de l'autorité de gestion auprès des porteurs de projets, des bénéficiaires potentiels, des partenaires et du grand public. Il est envisagé de revoir à la hausse la cible de cet indicateur pour éviter des avertissements pour les années à venir. La révision de la cible sera effectuée lors de la modification du PO FEDER-FSE
S	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			3,00			
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			37,40			Au regard de l'indicateur OS18-3, le nombre d'ETP financés par l'assistance technique a effectivement dépassé la cible indiquée. Cela s'explique par une volonté du PAE de renforcer ses équipes notamment pour accélérer le rythme de programmation sur certaines OS (notamment sur l'OS3 dont de nombreux dossiers sont encore en attente d'instruction). Compte tenu de cette nouvelle dynamique de programmation, le PAE envisage de revoir à la hausse cette cible pour l'écriture des deux prochains RAMO. La révision de la cible sera effectuée lors de la modification du PO FEDER-FSE
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			37,40			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	OS181	Nombre de comités de programmation	10,00			11,00			13,00		
S	OS181	Nombre de comités de programmation	10,00			11,00			13,00		
F	OS182	Nombre de parutions de communication	5,00			7,00			31,82		
S	OS182	Nombre de parutions de communication	5,00			7,00			31,82		
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	37,40			37,40			37,94		
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	37,40			37,40			37,94		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS181	Nombre de comités de programmation	25,00			0,00			0,00		
S	OS181	Nombre de comités de programmation	25,00			10,00			10,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	OS182	Nombre de parutions de communication	53,00			0,00			0,00		
S	OS182	Nombre de parutions de communication	53,00			21,00			21,00		
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	35,00			0,00			0,00		
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	35,00			31,00			31,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS181	Nombre de comités de programmation	0,00			0,00		
S	OS181	Nombre de comités de programmation	4,00			0,00		
F	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00			0,00		
S	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00			0,00		
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	0,00			0,00		
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	4,00			0,00		



Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
Objectif spécifique	OS18 - Diminuer la charge administrative et favoriser un traitement efficient des demandes d'aide au service des bénéficiaires du FEDER

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS18**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
18-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique	Nombre		43,00		43,00	37,40		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
18-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique	37,40		37,40		37,94		35,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18-1	Nombre d'ETP financé par l'assistance technique	0,00		0,00		0,00		0,00	

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	301
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	147
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	134
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	20

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	280,00					
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	109 989 450,68					
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	12 080 445,17					
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	56,50					
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	9 421 935,14					
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	0,00					
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	67 940 817,96					
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	109 655,40					
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	45,00					
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	2 116 210,12					
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	2 850,00					
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	35 842 610,74					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	2 490,00	776,00	1 714,00	0,00	0,00	0,00
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	20 607 186,47					
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	63 372 611,86					
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	270,00	79,00	75,00	
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	96 127 483,44	72 574 949,24	54 700 199,96	Le léger retard de performance financière de cet axe s'explique surtout par la nature des opérations financées. L'OS1 et l'OS2 relèvent de la RDI et accompagnent des projets relativement longs et dont les résultats ne sont mesurables qu'en toute fin de mise en œuvre. Sur l'OS1, en particulier, l'AG cherche déjà à accélérer la programmation, et les paiements consécutifs, via un "call for projects" dédié aux équipements de recherche. Par ailleurs, l'OS3 étant - à ce jour - en surprogrammation, sa performance peut permettre de compenser les résultats d'apparence moyens des deux autres objectifs spécifiques.
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	11 184 317,86	10 874 966,87	10 874 966,87	Cet axe connaît un retard indéniable de performance en raison, principalement, des lourds travaux d'infrastructures qu'il soutient et de la programmation tardive (octobre 2022) d'une opération d'envergure, pesant 19M€ de FEDER. Portée par la CTG, et répondant à ses obligations réglementaires, cette opérations sera très certainement mise en œuvre dans sa totalité - quand bien même les résultats ne pourront se mesurer qu'en fin de programmation.
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	15,70	15,70	15,70	
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	9 377 960,14	910 326,80	771 445,93	Sur cet axe prioritaire, le retard de performance est uniquement dû au grand projet de Bus à Haut Niveau de Service : le "Transport en Commun en Site Propre" porté par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral connaît, en effet, plusieurs retards - aussi bien administratifs et financiers qu'opérationnels. Le bénéficiaire n'a pas encore été en mesure de remonter des dépenses, pour des raisons indépendantes du champs d'action de l'AG. La bonne mise en œuvre de l'opération n'est pas pour autant remise en cause : ses objectifs de performance devraient être atteints d'ici fin 2023.
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	67 194 344,57	49 657 314,18	45 739 560,10	En termes de programmation, l'axe 4 est l'un des plus performants du PO FEDER Guyane. A l'exception de l'OS10, cet axe accompagne principalement des projets d'infrastructures, portés par des collectivités ou des organismes publics. Les résultats et demandes de paiements tendent, de ce fait, à arriver en fin de mise en œuvre et de période de programmation. Par exemple, entre le 31/12/2022 et le 12/05/2023, l'OS11 Aménagement foncier et urbain a connu un bon 25% en termes de dépenses certifiées. Les perspectives d'atteinte de la cible de performance financière de cet axe prioritaire sont donc bonnes.
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	256 298,00	12 725,00	101 967,00	Pour rappel, une mission de fiabilisation des données est en cours. Ses résultats intermédiaires ont révélés plusieurs incohérences. Ces dernières expliquent, d'une part, la diminution du taux d'atteinte de la cible de performance entre 2022 et 2023 : les données vérifiées et tracées dans le SI ne valorisent pas autant de m² de voiries que précédemment. D'autre part, les incohérences constatées ont mis en avant une erreur technique : la modification de la cible 2023 de l'indicateur OS112 (cf. versions 7 et suivantes du PO) n'avait pas été reportée dans le cadre de performance. En effet, la cible n'est plus de 300 000 m², mais de 184 756 m² depuis 2021 - comme indiqué dans le tableau 3A de la priorité d'investissement 6e du présent document.
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des	Persons	FEDER	Moins développées	65,00	65,00	0,00	La mission de fiabilisation des données qui est en cours a révélé une surestimation de la capacité de garde d'enfant de l'une des infrastructures soutenues : 20 places adultes ont été comptabilisées par erreur.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
			infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien							L'atteinte de la cible de performance n'est cependant pas remise en cause dans la mesure où, comme pour l'indicateur précédent, la modification de cible 2023 du CO35 sur la priorité d'investissement 9a (cf. version 7 et suivantes du PO) n'avait pas été reportée dans le cadre de performance. La cible de performance n'est plus de 100 enfants mais de 45. Elle est donc atteinte à 100%.
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	2 116 270,12	2 061 070,11	0,00	En termes de programmation, l'axe 5 fait partie des axes prioritaires les plus performants du PO FEDER Guyane (99,92% de la maquette UE programmée). Les projets soutenus répondent directement aux besoins territoriaux, très importants, en matière d'infrastructures médico-sociales. Les travaux et délais administratifs sont toutefois longs, ce qui allonge considérablement les délais de remontées de paiement. Il est, toutefois, à noter que les montants certifiés ont connu un bon de 68% entre le 31/12/2022 et le 12/05/2023. Les perspectives d'atteinte de la cible financière de performance sont donc positives.
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 983,00	1 587,00	756,00	
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	25 931 702,36	21 287 599,08	13 469 207,61	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	2 490,00	2 490,00	2 041,00	
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	20 775 716,81	20 726 656,14	9 358 519,75	La performance financière de cet axe prioritaire apparaît moyenne pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les OS14b et 14c ont été créés en 2020, en réponse à la crise sanitaire. Les projets subventionnés sur ces OS sont toujours en cours de mise en œuvre et se caractérisent par des délais relativement longs de remontées de dépenses (acquisition de matériel via des marchés publics, notamment). Par ailleurs, l'OS14 Formation souffre du manque d'expertise des bénéficiaires directs et indirects en matière de suivi de participants. Malgré l'accompagnement ad hoc de l'AG, de nombreuses incohérences persistent dans les dossiers de demande de paiement ; ce qui allonge considérablement les délais de certification et rend inéligibles certaines dépenses. Le taux de programmation de l'axe dépasse les 100%, ce qui permettrait de compenser un retard avéré de performance.
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	50 356 424,27	38 700 554,18	24 350 841,20	
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	Le projet GY00019942 - Renforcement des quais vise à renforcer les quais n°1 et 2 pour l'accueil de grues. Ces deux quais mesurent environ 420m de linéaire, pour un total de 570m sur le Grand port maritime de Guyane. Par conséquent, les travaux sur les deux premiers quais représentent 74% de la longueur totale des quais.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	40,00	21,00			
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	28 996 465,68	4 942 861,78			
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	4 559 329,08	0,00			
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	15,70	0,00			
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	605 098,86	0,00			
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	34 553 878,92	10 037 242,07			
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	101 967,00	92 167,00			
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00			
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00	0,00			
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	756,00	2 186,00			
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	12 682 670,01	7 723 806,51			
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 592,00	1 208,00	708,00	289,00	0,00
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	9 358 519,75	3 918 776,12			
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	24 265 636,94	8 645 967,54			
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	40			150,00		
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	28081175			184 226 663,00		
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	5 000 000			40 835 295,00		
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	12			51,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	14040587			69 004 619,00		
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	0			0,00		
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	24149810			109 346 667,00		
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	100 000			300 000,00		
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	10			100,00		
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	1 123247			11 634 186,00		
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	200			1 500,00		
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	10109223			43 266 666,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	684			2 530,00		
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	10 731 000			50 913 563,00		
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	12 900 000			84 452 805,00		
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0			74,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	184 226 663,00	59,04%	285 652 326,00	155,05%	204 995 612,00	116 601 590,00	63,29%	169
11	FEDER		Total	151 056 906,00	85,00%	128 128 747,00	84,82%	128 128 747,00	12 620 204,00	8,35%	16
2	FEDER	Moins développées	Total	40 835 295,00	85,00%	47 148 111,00	115,46%	22 460 377,00	12 080 445,00	29,58%	15
3	FEDER	Moins développées	Total	69 004 619,00	49,13%	84 974 665,00	123,14%	80 114 892,00	9 424 252,00	13,66%	19
4	FEDER	Moins développées	Total	109 346 667,00	57,20%	132 262 239,00	120,96%	129 672 986,00	69 818 227,00	63,85%	67
5	FEDER	Moins développées	Total	11 634 186,00	84,75%	14 500 469,00	124,64%	14 390 689,00	3 547 206,00	30,49%	5
6	FEDER	Moins développées	Total	43 266 666,00	75,00%	71 882 132,00	166,14%	71 569 446,00	35 997 859,00	83,20%	16
7	FSE	Moins développées	Total	50 913 563,00	85,00%	53 490 209,00	105,06%	55 986 178,00	22 099 165,00	43,41%	12
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	84 452 804,00	61,64%	104 246 921,00	123,44%	95 241 520,00	63 494 022,00	75,18%	140
10	FSE	Moins développées	Total	2 181 224,00	85,00%	2 264 457,00	103,82%	2 264 457,00	1 287 497,00	59,03%	3
12	FEDER		Total	6 042 277,00	85,00%	6 042 277,00	100,00%	5 135 934,00	504 808,00	8,35%	1
9	FEDER	Moins développées	Total	13 882 012,00	85,00%	15 121 716,00	108,93%	19 731 635,00	15 913 327,00	114,63%	4
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>472 196 108,00</b>	<b>62,27%</b>	<b>651 541 658,00</b>	<b>137,98%</b>	<b>542 935 637,00</b>	<b>263 382 906,00</b>	<b>55,78%</b>	<b>295</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>84 452 804,00</b>	<b>61,64%</b>	<b>104 246 921,00</b>	<b>123,44%</b>	<b>95 241 520,00</b>	<b>63 494 022,00</b>	<b>75,18%</b>	<b>140</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>53 094 787,00</b>	<b>85,00%</b>	<b>55 754 666,00</b>	<b>105,01%</b>	<b>58 250 635,00</b>	<b>23 386 662,00</b>	<b>44,05%</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER REACT-EU</b>			<b>157 099 183,00</b>	<b>85,00%</b>	<b>134 171 024,00</b>	<b>85,41%</b>	<b>133 264 681,00</b>	<b>13 125 012,00</b>	<b>8,35%</b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>				<b>766 842 882,00</b>	<b>68,43%</b>	<b>945 714 269,00</b>	<b>123,33%</b>	<b>829 692 473,00</b>	<b>363 388 602,00</b>	<b>47,39%</b>	<b>467</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	02	07	03		17	FR93	285 652 326,00	204 995 612,00	116 601 590,00	169
11	FEDER		121	01	07	07	13		19	FR93	128 128 747,00	128 128 747,00	12 620 204,00	16
2	FEDER	Moins développées	066	01	07	07	02		13	FR93	47 148 111,00	22 460 377,00	12 080 445,00	15
3	FEDER	Moins développées	043	01	01	07	04		12	FR93	84 974 665,00	80 114 892,00	9 424 252,00	19
4	FEDER	Moins développées	018	01	01	07	06		11	FR93	132 262 239,00	129 672 986,00	69 818 227,00	67
5	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR93	14 500 469,00	14 390 689,00	3 547 206,00	5
6	FEDER	Moins développées	049	01	02	07	10		19	FR93	71 882 132,00	71 569 446,00	35 997 859,00	16
7	FSE	Moins développées	117	01	02	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR93	53 490 209,00	55 986 178,00	22 099 165,00	12
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	01	07	12		12	FR93	104 246 921,00	95 241 520,00	63 494 022,00	140
10	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	13	FR93	2 264 457,00	2 264 457,00	1 287 497,00	3
12	FEDER		121	01	07	07			13	FR93	6 042 277,00	5 135 934,00	504 808,00	1
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			13	FR93	15 121 716,00	19 731 635,00	15 913 327,00	4

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	11	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus	3	0,00		0,00	



par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

##### 1. Analyse des principes horizontaux du PO Guyane a - Développement durable

Sur la prise en compte du principe de développement durable, il est possible de constater qu'il ne se limite pas qu'aux OT 4 « Transition énergétique » et 6 « Environnement » pourtant spécifiquement orienté vers sa réalisation. Au stade de l'instruction, 55% de l'ensemble des porteurs de projet du Programme opérationnel déclarent en effet que leur opération contribue à investir « sur des options plus économes en ressources et plus durables ». 69% assurent également que leur projet « permet de prévenir ou réduire les effets néfastes sur l'environnement ». Cela témoigne de la mise en œuvre d'une approche plus transversale des questions liées au développement durable sur le territoire Guyanais, notamment sur les axes 1 dédié à la recherche, à l'innovation et à la compétitivité des PME et 2 sur le numérique.

Pour rappel, la maquette financière des OT 4 et 6 représente un total de 96 M€ UE. Elle contribue à la recherche de l'efficacité énergétique (Pi4c), au développement de modes de transport alternatif (Pi 4e), à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité amazonienne (Pi 6d) et l'aménagement urbain durable : meilleure gestion des déchets (Pi 6a), renforcement de l'assainissement de l'eau (Pi 6b) et réhabilitation de l'environnement urbain (Pi 6e). Sur ces deux OT, 81 projets ont été programmés : 17 sur l'OT 4 et 64 sur l'OT 6. Parmi eux, l'opération « Projet COAST (Connaissance, Observation et Animation en faveur du SoTalie) » avait pour objectif de développer une gestion durable des îlets Dupont (3 îlets situés au large de Cayenne) pour permettre la préservation et la valorisation de sites touristiques autour du Sotalie (l'un des plus petits dauphins du monde). A ce titre, l'opération permet d'accompagner la mise en place d'outils structurants (soutien à la mise en œuvre de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane) et/ou d'accompagner la mise en œuvre du réseau écologique sur le territoire guyanais. Sur l'OT4, le projet « autoconsommation photovoltaïque » devrait quant à lui agir pour réduire la consommation énergétique par la mise en œuvre d'un générateur solaire PV en autoconsommation de 100 kWc.

Sur l'axe 1 OT 3 « Compétitivité des PME », le projet de « création d'une unité de biomasse à Saint-Georges de l'Oyapock » permet à la fois de contribuer au développement de nouvelles filières endogènes (énergie et bois), mais il participe aussi à réduire les effets néfastes sur l'environnement. Cette commune isolée de l'est de la Guyane n'est pas connectée au réseau électrique principal et dépend en grande partie de la production électrique d'une centrale diesel. La nouvelle unité électrique tirant profit de biomasse de bois devrait atteindre une puissance de 3,6 Mw. Le développement de cette source d'énergie renouvelable contribue également à diminuer le rejet de polluants atmosphériques et à l'objectif d'autosuffisance énergétique de la Guyane d'ici à 2030. Enfin, le sous-sol de la Guyane a la particularité d'être riche en minéraux et en or, mais cette exploitation cause des dégâts environnementaux importants. L'intervention européenne a permis de cofinancer de nouvelles méthodes d'extractions réutilisant les minéraux déjà broyer pour mieux récupérer l'or et éviter le développement de nouvelles exploitations participant à la déforestation.

##### b - Egalité femmes/hommes et non- discrimination

L'égalité femmes / hommes et la non-discrimination sont principalement soutenues au travers des actions d'éducation, de formation et d'ouvertures de structures sociales sur le territoire Guyanais. Dans le PO, les actions dédiées seront donc sur l'OT 2 « TIC » (Pi 2c sur les TIC au service de l'e-administration, e-éducation, etc.), OT 9 « Inclusion sociale » (Pi 9a « infrastructures sociales » et Pi 9iv « amélioration de l'accès à des services abordables ») et OT 10 « Education et formation » (Pi 10a sur les infrastructures et Pi 10iii « Egalité d'accès apprentissage »).

A l'échelle du PO, les acteurs publics se sont largement mobilisés autour des enjeux du principe d'égalité femmes/hommes. 71% des projets portés présentent des engagements en matière de mixité des équipes impliquées dans l'opération.

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) ne gère qu'une partie de l'enveloppe FSE dédiée au territoire, soit 21 M€ FSE principalement dédiée à la Pi 10iii « Egalité d'accès apprentissage ». Le reste des subventions (près de 84 M€ FSE) est géré par l'Etat par la voie du Préfet. Au 31/12/2021, 69% des participants aux actions menées sur la Pi 10iii sont des femmes. En Guyane, les femmes sont majoritairement peu ou pas diplômées, puisque plus de 50% d'entre-elles n'avaient aucun diplôme, contre 45% pour les hommes. Pour les actions soutenues par le FEDER, il est possible de mettre en avant la participation d'équipes mixtes dans des catégories de profession avec des inégalités de genre reconnues. Dans le développement numérique, le projet « Dossier patient informatisé », qui consiste à créer une plateforme facilitant l'échange et le partage d'informations clefs par les professionnels de santé, a été développé par une équipe composée à 50% de femmes.

Dès le stade de l'instruction la vérification du respect du principe de non-discrimination a été effectuée sur les VCE. Les projets s'inscrivent donc en conformité avec l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, car ils ne viennent pas renforcer la discrimination sur le territoire. Dans le contexte guyanais, la mise en œuvre de ce principe a été fortement orienté sur les discriminations de nature socio-économiques. La moitié de la population a moins de 25 ans, près de 53% des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté et 21,1% des actifs sont au chômage. Pour lutter contre la discrimination, le PO Guyane a principalement orienté ses actions vers les jeunes, les personnes non-diplômées, les femmes, etc., marquant une mauvaise compréhension des critères européens sur la non-discrimination. Si les opérations ont donc respecté le principe, elles n'ont pas cherché à aller au-delà de l'exigence réglementaire et ont dû faire avec un contexte territorial particulier. Plusieurs opérations le prouvent comme celle de « création d'un groupement de ressources et d'aide aux associations partenaires de Guyane », a par exemple permis de soutenir des personnes handicapées et leur famille en regroupant différents pôles médico-sociaux au sein d'une même structure. Cette opération a réussi à harmoniser les dossiers des salariés pour limiter les écarts de salaire qui pouvaient exister entre les femmes et les hommes. La construction d'un centre d'accueil pour les femmes dépendantes de drogues sur l'axe 5 permet d'accueillir jusqu'à 25 femmes de toute ethnie et communauté et 15 enfants dans l'objectif de recréer des liens avec ces personnes fragiles.

Ces éléments sont issus d'un rapport intermédiaire : les données finales et stabilisées seront explicitées dans le rapport final de mise en œuvre du PO FEDER-FSE Guyane.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Analyse de la prise en compte des principes horizontaux - rapport intermédiaire	FEDER	8	2022	1	2023	Mixte	01 02 03 04 06 08 09 10 13	<p>La conservation de la biodiversité, la préservation de l'environnement, et la non-discrimination mais surtout l'égalité des chances pour toute la population du territoire (réduire les inégalités île de Cayenne / autres communes) sont des critères transversaux au programme.</p> <p>L'objectif de cette évaluation est de proposer une synthèse par principe horizontal, en prévision du rapport final de mise en œuvre.</p>	<p>La prise en compte du principe de développement durable ne se limite pas qu'aux OT 4 « Transition énergétique » et 6 « Environnement » pourtant spécifiquement orientés vers sa réalisation. Au stade de l'instruction, 55% de l'ensemble des bénéficiaires déclarent en effet que leur opération contribue à investir « sur des options plus économes en ressources et plus durables ». 69% assurent également que leur projet « permet de prévenir ou réduire les effets néfastes sur l'environnement ». Cela démontre une approche plus transversale des questions liées au développement durable en Guyane, notamment sur les axes 1 (recherche, innovation et compétitivité des PME) et 2 (numérique).</p> <p>L'égalité femmes/hommes et la non-discrimination sont principalement soutenues au travers des actions d'éducation, de formation et des structures sociales. A l'échelle du PO, les acteurs publics se sont largement mobilisés autour de ces enjeux. 71% des projets portés présentent des engagements en matière de mixité. Dès le stade de l'instruction la vérification du respect du principe de non-discrimination a été effectuée sur les VCE. Les projets s'inscrivent donc en conformité avec l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, car ils ne viennent pas renforcer la discrimination sur le territoire. Mais, si les opérations ont respecté ces principes, elles ne vont pas au-delà de</p>



## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

De nombreux facteurs, qui ne dépendent pas de la volonté ou du champ d'action de l'AG, ralentissent ou limitent la mise en œuvre optimale du programme opérationnel comme, entre autres :

- crises économique et sanitaire ;
- fragilité et manque de structuration du tissu entrepreneurial ;
- montée en compétence lente, bien que constante, des bénéficiaires quant à l'élaboration et l'implémentation (administrative surtout) de projet européens ;
- difficile planification stratégique quand les possibilités de financement FESI ne sont pas nécessairement adaptés aux besoins structurels du territoire.

D'autres écueils, dans l'implémentation du FEDER notamment, s'expliquent par des choix stratégiques et opérationnels qui - bien qu'opportuns et pertinents en début de programmation - n'ont pas résisté à la montée en puissance du programme (entre 2016 et 2019, le nombre de projets programmés a presque doublé chaque année), aux nombreux audits et changements réglementaires ou encore au *turnover* au sein du Pôle Affaires Européennes.

Sur ce dernier point, pour limiter l'impact du taux relativement élevé de rotation du personnel en son sein, le Service Instructeur FEDER-CTE a désigné des "instructeurs référents" en 2022. Sur la base de leur expertise et de leur séniorité sur le poste, quatre instructeurs encadrent chacun un petit groupe d'instructeurs "juniors", et gèrent un portefeuille thématique de projets. La passation des dossiers en instruction, en cas de départ, ainsi que la formation/prise de poste des nouveaux arrivants s'avèrent donc plus fluides - tandis que la présence d'un référent limite considérablement les risques de déperdition d'informations. La répartition et la priorisation des tâches au sein du service n'en sont que facilitées et optimisées.

La mise en œuvre du FEDER a, par ailleurs, longtemps pâti de l'implémentation tardive du système d'information (E-Synergie et Synergie Cœur de Métier). Jusqu'à fin 2021 - début 2022, une partie conséquente de l'instruction des dossiers (subvention et paiement) se réalisait hors outils, exacerbant les retards de traitement et les risques d'erreur dus à la nécessaire double-saisie. Le Service Systèmes d'Information Européens du PAE a lancé, courant 2021, une campagne de rattrapage afin que l'ensemble des dossiers subventionnés au titre du FEDER 2014-2020 soient désormais saisis sur Synergie, peu importe leur statut (du dépôt à la clôture, y compris *a posteriori*). Cette campagne a été complétée par la collecte et la fiabilisation des données de suivi et de performance des projets, lancée au début de l'année 2022. A ce jour, la piste d'audit des projets est à la fois sécurisée et complètement dématérialisée, au même titre que leurs données de suivi-performance. Ces dernières sont d'ailleurs d'autant plus consolidées que la Cellule Evaluation du Service Coordination Interfonds accompagne encore plus activement les instructeurs et les porteurs de projets dans la construction et la fiabilisation des indicateurs de suivi des projets subventionnés.

La mise en œuvre du FSE régional, et de l'OS 14\_ Formation surtout, est considérablement limitée par deux facteurs principaux.

Premièrement, les bénéficiaires direct et indirects ont du mal à s'approprier le fonctionnement du PO ainsi que les obligations réglementaires - qu'elles soient nationales (Commande publique, notamment) ou communautaires. La qualité des dossiers de demande de paiement en pâtit souvent, ce qui rallonge les délais de traitement (demandes et transmissions de pièces complémentaires et supplémentaires) et

augmente significativement les risques de rejet de certaines factures, en l'absence de pièces probantes. Afin de garantir la pérennité et le caractère raisonnable des investissements européens et territoriaux en matière de formation, l'AG a fait le choix de sécuriser les procédures - à la suite d'audits de la CE et de la CICC. Depuis 2020, elle participe, avec le bénéficiaire majoritaire du FSE - la CTG, à un dialogue semestriel de gestion. Il s'agit de dresser un état des lieux précis en matière de consommation des crédits et de définir/suivre les actions à mener pour garantir un dépôt/traitement optimal des demandes de paiement. Et, le service instructeur échange directement avec les organismes intermédiaires pour obtenir des justificatifs complémentaires, si nécessaire ; tandis que la Cellule Evaluation s'assure constamment de garantir la fiabilisation des données participants.

En effet, en Guyane, les bénéficiaires finaux du FSE ne transmettent pas ou ne disposent pas toujours de pièces justificatives valables - pour toute la durée des actions soutenues. Il s'agit du second facteur limitant : le nombre de participants effectivement éligibles à la clôture des projets FSE ne correspond pas nécessairement au nombre de participants effectivement accompagnés. Les décalages constatés, tout au long de la programmation, se réduisent progressivement grâce à l'alignement des procédures de contrôle (par le service instructeur, pour les paiements) et de collecte/fiabilisation des participants (par la cellule évaluation, au moment des rapports de mise en œuvre).

Concernant le Programme Opérationnel FEDER-FSE dans son ensemble, certains services de l'AG fonctionnent en interfonds : le service Accompagnement et Communication ainsi que le service Coordination Interfonds notamment. Le suivi et l'implémentation du programme opérationnel tendent, donc, à prioriser mécaniquement le FEDER, majoritaire en termes de fonds alloués et d'opérations subventionnées. A l'aune du lancement de la programmation 2021-2027, de la clôture simultanée de 2014-2020, et du sous-dimensionnement de la Direction Pilotage du Pôle Affaires Européennes, cela s'est traduit par une légère défaillance dans le pilotage stratégique du FSE 2014-2020. Certaines mesures correctives, un accompagnement resserré de bénéficiaires ou une meilleure prise en compte de leurs difficultés dans l'implémentation stratégique, n'ont été prises que tardivement et n'auront de résultats positifs mesurables que courant 2023.

L'AG compte, toutefois, capitaliser sur l'expérience de 2014-2020 : pour le programme FEDER-FSE+, l'animation partenariale et l'accompagnement des bénéficiaires connus seront optimisés et mieux préparés de telle sorte que les écueils précédents soient évités en 2021-2027.

Les agents du PAE étaient peu souvent formés jusqu'à 2022 : leur indéniable expertise s'est longtemps basée sur une motivation individuelle ou une émulation interne. Les formations spécifiques aux fonds européens dans les RUP sont effectivement rares et chères, en plus d'être difficilement organisables pour une pôle de plus de 70 agents. Il n'en reste pas moins que des formations sur les régimes d'aides d'Etat, la commande publique et la lutte anti-fraude ont été organisées pour l'ensemble des agents. Ils ont, de plus, accès à des réseaux thématiques nationaux (dédiés au Suivi-performance, aux instruments financiers ou encore au contrôle des marchés).



b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 800 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	12 mai 2020
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Prêt Rebond Guyane</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Guyane Française, Cayenne
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité	

de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument «prêt à l'emploi»
8.1.1. Type d'instruments «prêts à l'emploi»	Prêt avec partage des risques
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	Prêts participatifs de 7 ans sans garantie de 10 000 à 50 000 €, pour les T/PME
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPI France

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 avenue du Général Leclerc - 94700 Maison Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 juil. 2020
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 514 087,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 514 087,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	6 714 087,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	6 714 087,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	444 087,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêt Rebond Guyane</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 270 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 988 679,25
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 220 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 969 811,32
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 969 811,32
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 250 188,68
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	127
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	126
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	126
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	126
29.2.1. dont micro-entreprises	112
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	127
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	5 270 000,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 281 320,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	

38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	3 281 320,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,56
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements</b>	

<b>réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	200,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	126,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	150,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	126,00



**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission de prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du marché de travaux	Observations
Transport en commun en site propre	2020FR16RFMP002	Approuvé	166 758 175,00	69 488 806,00	2015, T3	14 juin 2021	2016, T2	2022, trimestre 4	3 - 4e	0,00	Construction	Aucune demande de paiement n'a été réalisée courant 2021, mais trois quarts des opérations sont réalisés au 31 décembre 2022. Premier acompte attendu pour le second trimestre 2023.	2 janv. 2020	n/a

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--



## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	11 - REACT EU
-----------------	---------------

--

Axe prioritaire	12 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - REACT EU
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
3	16 698 251,13	49,26%
<b>Total</b>	<b>16 698 251,13</b>	<b>3,18%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**



**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**  
**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--



## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
FEDER-FSE_RAMO 2022 - Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	25 juil. 2023		Ares(2023)5515218	FEDER-FSE_RAMO 2022 - Résumé citoyen	9 août 2023	n0040ns0

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /7.10iii-ESF.L.2019.M. Échec des valeurs: 0,00 - 9,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /7.10iii-ESF.L.2019.T. Échec des valeurs: 5,00 - 17,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /7.10iii-ESF.L.2019.W. Échec des valeurs: 5,00 - 8,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /7.10iii-ESF.L.2020.M. Échec des valeurs: 0,00 - 9,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /7.10iii-ESF.L.2020.T. Échec des valeurs: 5,00 - 17,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /7.10iii-ESF.L.2020.W. Échec des valeurs: 5,00 - 8,00
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 9/OS18/18-1 . Années non conformes: 2018, 2019
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS22, indicateur: OS221, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 21 691,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS22, indicateur: OS221, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 21 691,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS22, indicateur: OS221, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 21 691,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS22, indicateur: OS221, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 21 691,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS22, indicateur: OS221, catégorie de région: , année: 2018 (0,00 < 21 691,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS22, indicateur: OS221, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 21 691,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2017 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2018 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2019 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS4, indicateur: OS4-3, catégorie de région: L, année: 2020 (0,00 < 27 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 462,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 462,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 462,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2017 (361,30 < 462,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2018 (361,30 < 462,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2019 (361,30 < 462,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 12a, objectif spécifique: OS15, indicateur: OS151, catégorie de région: L, année: 2020 (361,30 < 462,00). Veuillez vérifier.











Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 441,13 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 164,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2022. Veuillez vérifier.